



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20253
31 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre No 728 datée du 26 octobre 1988, j'ai l'honneur de vous informer des nouvelles violations du cessez-le-feu par les forces iraqiennes. L'ordre chronologique de ces violations est celui dans lequel elles sont présentées dans cette lettre.

334. Le 22 octobre 1988, à 15 heures, deux bulldozers iraqiens ont été vus qui creusaient des tranchées au point correspondant aux coordonnées géographiques 74-42 et 75-41 sur la carte de Doshman-Khosh.

335. Le 22 octobre 1988, à 17 h 15, un certain nombre de soldats iraqiens, au point correspondant aux coordonnées géographiques 76-14 sur la carte de Mehran, ont été vus qui construisaient une barricade.

336. Le 22 octobre 1988, à 18 heures, les forces iraqiennes ont creusé un canal au point correspondant aux coordonnées géographiques 58-51 sur la carte de Sumar.

337. Le 23 octobre 1988, à 8 h 15, cinq soldats iraqiens construisaient une barricade au point correspondant aux coordonnées géographiques 84-38 sur la carte de Nahr-e-Anbar.

338. Le 23 octobre 1988, à 10 h 25, les forces iraqiennes, au point correspondant aux coordonnées géographiques 324-523 sur la carte de Kani-Sheikh, construisaient une barricade d'appui.

339. Le 23 octobre 1988, à 14 h 10, les forces iraqiennes ont transporté trois canons de 130 millimètres de la hauteur de Fajr au point correspondant aux coordonnées géographiques 43-90 sur la carte de Panjvin jusqu'à l'arrière de la hauteur de Rookan au point correspondant aux coordonnées géographiques 44-82 sur la carte de Panjvin.

340. Le 23 octobre 1988, à 14 h 25, un certain nombre de soldats iraquiens, au point correspondant aux coordonnées géographiques 627-499, ont été vus qui réparaient et construisaient une tour de guet et une barricade d'appui.

341. Le 23 octobre 1988, à 18 h 10, un véhicule IFA iraquien, au point correspondant aux coordonnées géographiques 899-240 sur la carte de Nahr-e-Anbar a déchargé du matériel.

342. Le 23 octobre 1988, les forces iraquiennes, au point correspondant aux coordonnées géographiques 533-975 sur la carte de Marivan, ont construit quatre barricades communales.

343. Le 23 octobre 1988, les forces iraquiennes ont installé des fils de fer barbelés au point correspondant aux coordonnées géographiques 057-051 sur la carte de Ney situé au-dessus du village d'Irani-Komiteh.

344. Le 23 octobre 1988, les forces iraquiennes ont pénétré dans la zone neutre de Marivan au point correspondant aux coordonnées géographiques 43-91 sur la carte de Marivan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI
